



## COMMUNE DE FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA

### DP MEC PLU N°2 – UTN COL DEL PAM

## AVIS DE PUBLICITE DE LA CONCERTATION CITOYENNE

Par arrêté en date du 12 octobre 2023 (n°ARR-2023-ADM-21), Monsieur Le Maire a prescrit une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du Plan local d'urbanisme afin de créer une Unité Touristique Nouvelle (UTN) sur le site du Col del Pam. Ce site correspondant à un pied de piste constituant l'une des entrées du domaine skiable.

Cette UTN prévoit la réalisation d'un projet réappropriation/requalification paysagère et fonctionnelle du site du Col del Pam autour d'un nouveau bâtiment multiservice.

Ce projet s'inscrit dans une requalification globale du site, déjà engagé avec la réalisation de la passerelle pour skieurs facilitant la jonction des secteurs Font-Romeu et Pyrénées 2000 et une future rénovation/restructuration du parking existant. Pour ces deux derniers projets, aucun ne nécessite une évolution du PLU.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions des articles L.121-15-1 et suivants du code de l'environnement, une concertation du public doit être menée préalablement à l'enquête publique qui sera réalisée sur le fondement de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme.

Cette concertation se déroulera du 30 septembre 2024 au 30 octobre 2024 (4 semaines).

Un dossier de concertation sera consultable et présentera les objectifs et caractéristiques principales du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme comprenant le volet évaluation environnementale.

Les modalités de la concertation consisteront en :

- La mise à disposition du dossier de concertation au format papier en mairie de Font-Romeu-Odeillo-Via, avec la mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations.
- La mise à disposition d'un registre dématérialisé et du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité N°2 du PLU à l'adresse suivante <http://jeparticipe.pyrenees-catalanes.com> avec la possibilité pour le public de déposer des observations en ligne ou de les adresser par courrier à Monsieur le Maire de Font-Romeu-Odeillo-Via à l'adresse postale : Hôtel de Ville – 1 avenue du Professeur Félix TROMBE - 66120 FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA.

Dans le cadre de cette concertation, la commune se réserve le droit à modérer les contributions en écartant celles qui notamment par leur caractère hors sujet, indigne ou attentatoires aux personnes, nuisent à la qualité de la concertation. La modération vise également à exclure tout propos contraire aux lois en vigueur.